

# Programme formation continue des avocats

## Mai 2025

### Thème : Anticiper et résoudre les blocages au sein des sociétés

Date : Jeudi 22 mai 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

#### Objectifs :

- Connaître les différents types de blocages
- Connaître les dernières solutions jurisprudentielles
- Aborder les clauses statutaires et extrastatutaires permettant d'anticiper les blocages

#### Méthodes mobilisées :

##### ➤ Programme :

1. Le conflit entre associés
2. La sortie d'un associé
3. Le divorce de l'associé
4. Le décès d'un associé ou d'un dirigeant
5. La présence d'un mineur ou d'un majeur protégé

##### ➤ Moyens pédagogiques : Powerpoint et recueil de jurisprudence

##### ➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

#### Intervenant

Madame Nadège JULLIAN, professeur de droit privé à l'école de droit de Toulouse

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.